

Municipalités favorables à l'allaitement

Pour des milieux de vie inclusifs envers toutes les familles

Pouvoir allaiter en tout temps et en tout lieu est nécessaire pour une pleine participation sociétale.
C'est d'ailleurs un droit inaliénable protégé par la *Charte des droits et libertés de la personne du Québec*.

90%

des Québécois(es) jugent qu'il est important que les gouvernements investissent davantage pour favoriser le bien-être et le développement des tout-petits

Sondage Léger, 2020

5 étapes pour faire une différence

1

Adopter une résolution et une politique

Affirmer la volonté du conseil municipal de soutenir les femmes et les personnes qui allaitent

Adopter une politique ou ajouter des clauses dans la politique familiale pour faciliter le geste d'allaiter dans l'espace public

Le pictogramme international de l'allaitement est libre de droit. À utiliser sans modération.

2

Agir sur le terrain

Favoriser le sentiment de sécurité de la mère et de l'enfant durant l'allaitement

Offrir des coins d'allaitement revêtant une forme d'intimité pour les familles qui en ont besoin

3

Informé le personnel municipal et la population

Amener le personnel à connaître et respecter la politique et à participer à sa mise en œuvre

4

Soutenir les ressources communautaires en allaitement

Aider de diverses façons ces organismes enracinés dans la communauté

Participer à certaines initiatives locales, par exemple durant la *Semaine mondiale de l'allaitement maternel*

Inscrire des espaces municipaux à la *Route du lait*

5

S'engager en tant qu'employeur

Soutenir le personnel qui allaita par des mesures concrètes

Sensibiliser à l'importance de soutenir les collègues qui allaitent

